



## *L'hôtel de ville d'Arcueil de demain*

**Répondez au questionnaire !**



**L**e déménagement de l'hôtel de ville au 42-44 rue Cauchy, est prévu en 2024. **Vous êtes invité-e-s à donner votre avis** pour que ce projet réponde à vos besoins. Le Programme technique détaillé de l'opération, qui inclura les prérequis de la future mission de l'architecte, en dépendra. **Vous avez jusqu'au 15 février pour répondre en ligne** au questionnaire en scannant ce QR code ou en allant sur Arcueil.fr. Une version papier est disponible à la mairie, à retourner avant le 31 janvier.

# La Gazette #1

## Projet Doumer-Convention



## *La CO-CONSTRUCTION est lancée*

– Pages 2 à 7

**Plus de cent personnes** ont participé à la réunion publique du 7 décembre. Retour sur la présentation du projet et les échanges avec les Arcueillais-es lors de cette soirée.

*L'hôtel de ville  
DE DEMAIN*

Page 8

**Donnez votre avis**  
en répondant au  
questionnaire en  
ligne.

# RETOUR SUR LA PREMIERE REUNION PUBLIQUE

*Une salle remplie, de nombreuses questions et suggestions apportées par les habitant·e·s présent·e·s : le 7 décembre à la Maison de la Bièvre, la première réunion publique sur les réaménagements des secteurs Doumer-Convention a été un succès.*

Le maire Christian Métairie et Sophie Lericq, adjointe déléguée à l'urbanisme, ont présenté ce projet majeur, avec l'appui technique de Sarah Richard, responsable du pôle Développement urbain, et Philippe Gillet, chef du projet, avant de donner la parole aux Arcueillais·es.

Interrogations, points de vue divergents : la matière était riche tant ce projet regroupe des problématiques diverses.

Le groupe d'élu·e·s qui pilote le projet a écouté, pris bonne note sur les attentes exprimées et a répondu à chacune des questions posées.

En introduction de la réunion, le maire a rappelé qu'un premier projet avait été présenté par la municipalité lors du précédent mandat. La nouvelle équipe municipale lui a donné « une inflexion », « d'où l'importance d'une re-concertation. On reste dans la continuité des projets, il s'agit d'une évolution », a-t-il souligné.

## Des objectifs maintenus

En effet, l'essentiel demeure. « Les orientations définies dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme (PLU) ne sont pas modifiées», a expliqué Sophie Lericq. Les objectifs, notamment en matière de logements, sont maintenus, avec la préservation des équilibres entre social et privé. » A noter toutefois : l'abandon du projet de construction d'un immeuble R+12 depuis l'avenue F.V. Raspail. Avenue de la Convention, on passe à l'action ! La construction d'une résidence intergénérationnelle est en cours et deux autres chantiers se-

ront lancés dans les prochains mois. C'est le début des transformations de cet axe important de la ville qui aujourd'hui n'est pas valorisé. Cette dynamique complète le travail mené sur ses deux entrées : côté Gentilly au niveau de la Bièvre et côté aqueduc (en limite de Cachan), avec la déqualification du site du Centre technique municipal. De même, les élus poursuivent le projet de réaménagement du secteur de l'avenue Paul Doumer, nécessaire à plus d'un titre : imaginer le devenir de l'actuel hôtel de Ville une fois vidé, l'avenir du bâtiment qui abrite la galerie Julio Gonzalez (vétuste) avec l'objectif de redonner de l'attractivité à ce secteur.

## Priorité environnementale

Mais alors, qu'est-ce qui change dans le nouveau projet ? Le maire l'a résumé en trois points. Il s'agira d'un projet « résilient », « concerté », « qui relie et qui rassemble ». La résilience fait référence à la priorité environnementale. La municipalité, qui a fait de la transition éco-

logique l'un des axes majeurs de son programme, a ici accru ses exigences et réinterrogé le scénario d'abord envisagé (voir encadré ci-dessous), qui prévoyait la réhabilitation de l'actuel hôtel de ville. L'urbanisme circulaire (lire le P'tit dico ci-contre) est un enjeu important. Réutiliser un bâtiment existant entre dans cette logique. Cela a poussé la Ville à réhabiliter les locaux de 7000 m<sup>2</sup> de l'ancienne Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre (CAVB), repris ensuite par le Grand-Orly Seine Bièvre qui n'en a aujourd'hui plus l'usage. Bien d'autres raisons ont fait apparaître cette solution comme le choix gagnant : regroupement de la plupart des agent·e·s municipaux sur un seul site, gain considérable d'espaces (locaux des services techniques rue de Stalingrad, de la galerie d'arts plastiques, de l'espace jeunes...), nouvelles opportunités foncières, travaux simplifiés, etc. Ce changement de scénario a ému plus d'un·e participant·e à la réunion publique. « Cela fait prendre un retard considérable au projet », a-t-on pu en-



*De nombreux points ont été abordés par les Arcueillais·es présents à la réunion.*



Rue Cauchy, les locaux de la CAVB seront réhabilités pour accueillir le nouvel hôtel de ville.

tendre. En réalité, ce sont les conséquences de la pandémie et les élections en 2020 qui expliquent le décalage de calendrier. Le précédent projet avait créé des crispations sur la tour signal, la localisation de la galerie d'arts plastiques ou encore la hauteur des immeubles. La crise sanitaire notamment a montré qu'il était utile de prendre du temps pour construire des aménagements compatibles avec les grands enjeux. « Nous nous inscrivons dans le courant de la « slow démocratie ». Ce n'est pas grave de prendre son temps, explique Sophie Leriq. Nous apprenons des expériences passées. Par exemple en termes de hauteur, on voit bien que le bâtiment à l'angle Barbusse/Ronsard n'est pas adapté à ce type de quartier. Ralentir, c'est aussi

mieux préparer l'avenir. » Les élu-e-s veilleront néanmoins à ce que les échéances soient tenues.

### Un hôtel de ville facile d'accès

Le bâtiment de la CAVB a suscité des réserves, étant jugé « très difficile d'accès ». Pour la municipalité, cette question est primordiale. Pour cela, l'aménagement d'un parvis et d'une entrée de plain-pied sur la rue Cauchy seront proposés, permettant - cela va de soi - d'accueillir les personnes à mobilité réduite, et de manière plus générale, de permettre à tout-e habitant-e de s'y rendre en quelques minutes, où qu'il ou elle réside sur le territoire.

Cette entrée sera à quelques dizaines de mètres de la médiathèque, équipement public le plus fréquenté

de la ville, et à moins de 100 mètres de l'actuel hôtel de ville. Elle sera donc parfaitement desservie, en particulier par les bus. « Nous devons nous préparer aux changements climatiques. Pour cela, nous souhaitons développer les mobilités douces, comme la marche à pied et le vélo, a rappelé Simon Burkovic, adjoint en charge des mobilités. Notre ville s'y prête particulièrement, car tout Arcueil tient dans une rayon de 1.5 km<sup>2</sup>.

Autre inquiétude exprimée : le manque de visibilité du bâtiment, alors qu'un hôtel de ville se doit d'être facilement repérable et identifiable. L'équipe municipale a bien entendu la demande. Elle accordera une importance à ce point, car il s'agit du principal bâtiment de la ville, un marqueur de son identité.

### Une vision à l'échelle de toute la ville

Au-delà de tel ou tel site, le projet répond à une vision globale sur toute la ville, avec une volonté de cohérence entre le futur hôtel de ville et le centre

historique d'Arcueil. L'importance de cet axe dans la ville était déjà pressenti dans le PLU, le déplacement de l'hôtel de Ville est une opportunité pour le valoriser. L'avenue de la Convention occupe une position centrale dans la ville. Des cheminements piétons sont prévus pour relier les quartiers nord et sud de cet axe dans la continuité de la Bièvre. La promenade de la Bièvre pourra ainsi être prolongée. « Il est intéressant que la Bièvre redevienne l'axe du lien pour la ville, a souligné un habitant. « La logique est-ouest

doit aussi être présente, car Arcueil, ce n'est pas une centralité, ce sont des centralités à mettre en lien », a expliqué François Loscheider, conseiller délégué à la nature en ville.

### Le lien au cœur du projet

« Recréer du lien », c'est justement une priorité du projet. Pas question d'un « No man's land » en lieu et place de l'actuel hôtel de ville, ou de quartiers « sans vie », comme l'ont craint certain-e-s habitant-e-s lors de la réunion. Le projet prévoit des commerces en pied d'im-

meuble et s'inscrit dans une volonté de créer des espaces communs, où la population puisse circuler et se retrouver, avec des lieux adaptés aux besoins des enfants, par exemple. « Nous femmes, on veut pouvoir se promener librement dans l'espace public », a dit une habitante, rejoignant ainsi la municipalité.

Pour que le projet « relie et rassemble », la concertation en sera un élément essentiel, comme l'a souligné Hélène Peccolo, première adjointe, chargée de la transition écologique.



La parole sera donnée à la population tout au long du projet, car la concertation en est un élément-clé.

## Deux scénarios, une décision

### Scénario 1

Démolition reconstruction de l'hôtel de ville • Démolition et reconstruction du nouveau Centre technique municipal sur son site actuel, 3 avenue de la Convention. Coût : 36,6 M€

### Scénario 2

Réhabilitation du bâtiment de la CAVB en vue d'accueillir l'hôtel de ville  
• Intégration des services techniques, culturels et des ressources humaines.

Le + : libération et donc valorisation des sites actuels de la Mairie et du Centre technique municipal, situé 3 avenue de la Convention.

Coût : 29,1 M€

## LE DEUXIÈME SCÉNARIO A ÉTÉ RETENU.

« Diriger une ville, c'est prendre des décisions. La suite du projet est ouverte à la discussion », a déclaré Christian Métairie le 7 décembre.



## LE PLANNING



### PROJET DE L'HÔTEL DE VILLE DANS L'EX-BÂTIMENT DE LA CAVB

#### NOV 2021 À MAI 2022

Travail sur la programmation en lien avec les agents de la ville et les habitant·e·s

#### ÉTÉ 2024

Livraison du bâtiment, déménagement

### PROJET « DOUMER/CONVENTION »

#### DÉBUT 2022

Lancement ➡️ Études et réunions de concertation

#### 2022

Modification du PLU

#### 2023

Libération des sites et urbanisme transitoire

#### 2024-2025

Chantiers

#### 2026

Chantiers

## Le p'tit DICO

Chaque numéro de la Gazette présente un décryptage d'une notion-clé du projet.

### Urbanisme circulaire :

C'est l'ensemble des pratiques visant à préserver et mieux utiliser les ressources naturelles (air, eau, sols, matières premières) dans le domaine de l'urbanisme (recyclage des espaces urbains, transformation de l'existant, intensification des usages...). Le futur projet s'inscrira dans cette logique.

Plus d'infos sur l'ensemble du projet sur [www.arcueil.fr](http://www.arcueil.fr), rubrique Urbanisme